

Amplitude Surgical lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- Fourchette indicative de prix applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 5,00€ et 8,80€ par action, qui sera resserrée d'au maximum +/- 15% autour d'un prix pivot au plus tard trois jours de bourse avant la clôture de l'offre soit le 19 juin 2015
- Fourchette indicative de valorisation de la Société avant augmentation de capital comprise entre 185 M€ et 218 M€¹
- Taille initiale de l'offre : environ 130 M€ dont environ 50 M€ d'actions nouvelles et environ 80 M€ d'actions existantes cédées par les Entités Apax et les FPCI CIC Mezzanine 2 et FPCI Indinvest Private Debt² (hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation)
- Clause d'extension portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par les Actionnaires Cédants représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'actions nouvelles et d'actions cédées initiales, soit un maximum de 3 899 995 actions cédées complémentaires³
- Option de surallocation portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par les Actionnaires Cédants représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'actions nouvelles, d'actions cédées initiales et d'actions cédées complémentaires, soit un maximum de 4 484 994 actions cédées supplémentaires⁴, exerçable au plus tard le 25 juillet 2015
- Diffusion d'un communiqué de presse indiquant une fourchette indicative de prix resserrée d'au maximum plus ou moins 15% autour d'un prix pivot et publication par Euronext Paris d'un avis sur la fourchette indicative de prix resserrée au plus tard le 19 juin 2015
- Clôture de l'offre à prix ouvert prévue le 24 juin 2015 et du placement global prévu le 25 juin 2015 (date de fixation du Prix de l'Offre)
- Eligibilité au PEA et au PEA-PME

Valence, le 11 juin 2015 – Amplitude Surgical, acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs (la « **Société** »), annonce ce jour le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0012789667 / Mnémonique : AMPLI).

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé le 10 juin 2015 le visa numéro 15-264 sur le prospectus (le « **Prospectus** ») relatif à l'introduction en bourse de la Société, composé d'un document de base enregistré sous le numéro I.15-044 en date du 26 mai 2015 (le « **Document de Base** »), d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et d'un résumé du prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

¹ Sur la base du nombre d'actions ordinaires composant le capital faisant suite à l'exercice des instruments dilutifs réalisé sur la base du prix d'introduction en bourse, notamment après exercice des Bons de Souscription d'Actions ayant un impact positif sur les capitaux propres d'environ 2,9 millions d'euros.

² FPCI Apax France VIII A, FPCI Apax France VIII B, FPCI Apax Ortho et Midinvest représentées par la société de gestion Apax Partners MidMarket SAS (les « **Entités Apax** »), FPCI CIC Mezzanine 2 et FPCI Indinvest Private Debt (ensemble avec les Entités Apax, les « **Actionnaires Cédants** »)

³ Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix initiale

⁴ Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix initiale



Olivier Jallabert, Président-Directeur Général de la Société, déclare :

« Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui le lancement de l'introduction en bourse d'Amplitude Surgical sur Euronext à Paris. Cette opération constitue une étape majeure pour le développement de notre société. Elle permettra à Amplitude de disposer des ressources nécessaires pour accélérer le déploiement de sa stratégie de développement ambitieuse. Notre offre de produits, la haute qualité de nos services, notre forte capacité d'innovation alliée à une internationalisation réussie, nous permettront de devenir un acteur de référence mondiale dans le domaine des prothèses orthopédiques ».

Une croissance rentable continue depuis 15 ans

Amplitude Surgical a réalisé un chiffre d'affaires de 58,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, pour une croissance annuelle moyenne d'environ 15% depuis 2005 et affiche par ailleurs une marge d'EBITDA moyenne supérieure à 20% sur la période 2005-2014.

Les revenus du groupe sont principalement générés par son activité en France. L'international représente cependant une part en forte croissance, d'environ 27% du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Une gamme complète de produits haut de gamme couvrant les pathologies orthopédiques des membres inférieurs alliée à une haute qualité de service

Amplitude Surgical développe et commercialise une gamme complète de produits orthopédiques haut de gamme pour des chirurgies de première intention et de révision, destinées au traitement des pathologies de la hanche, du genou et des extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Le groupe offre en outre des services innovants qui confèrent une forte valeur ajoutée à sa gamme de produits, tels que le système de navigation chirurgicale assistée par ordinateur AMPLIVISION[®], le système d'instrumentation sur mesure à usage unique i.M.A.G.E[®], ou encore la plateforme d'instrumentation E.T.O.I.L.E[®] pour les interventions par voie antérieure permettant une chirurgie moins invasive.

Une forte capacité d'innovation

La stratégie de développement d'Amplitude Surgical repose notamment sur sa capacité d'innovation, issue de collaborations étroites avec des chirurgiens orthopédiques de renommée mondiale. Ces innovations sont développées afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins : augmenter la précision de pose, permettre un abord chirurgical mini invasif, réduire la durée de chirurgie et optimiser les coûts, tout en offrant aux patients la possibilité d'une rééducation rapide et d'une sécurité post-opératoire optimale. Ces services permettent d'attirer et de fidéliser de nombreux chirurgiens et établissements de soins en France et à l'international.

Une internationalisation réussie

Fort d'une présence dans plus de 30 pays, Amplitude Surgical a généré à l'export une croissance soutenue en s'appuyant sur une organisation commerciale composée de ses filiales ainsi que d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs. Le succès opérationnel rencontré lors du lancement de ses filiales australienne et brésilienne confère au groupe une assise robuste qui lui permettra d'accélérer son expansion internationale.

Amplitude Surgical s'introduit en bourse pour :

- poursuivre l'acquisition de nouveaux clients grâce à son offre innovante et différenciante ;
- poursuivre son développement dans les pays stratégiques où il est implanté, notamment en Australie et au Brésil ;
- développer son activité aux États-Unis, puis dans un second temps au Japon ;
- renforcer son positionnement concurrentiel sur le marché des extrémités qui présente de fortes perspectives de croissance ; et
- maintenir et développer des relations avec des agents commerciaux et des distributeurs.

Modalités de l'offre

Structure de l'offre

Les actions seront offertes dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement privé en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique conformément à la Règle 144A du U.S. Securities Act du 1933 tel qu'amendé (le « **Securities Act** ») et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique conformément à la *Regulation S* du Securities Act (à l'exclusion, notamment, du Japon, du Canada et de l'Australie).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Taille initiale de l'offre

Environ 130 millions d'euros via une augmentation de capital en numéraire d'environ 50 millions d'euros (le produit net s'élevant à environ 47,3 millions d'euros) et une cession d'actions existantes pour un montant d'environ 80 millions d'euros par les Actionnaires Cédants hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Clause d'extension

Clause d'extension portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par les Actionnaires Cédants, représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'actions nouvelles et d'actions cédées initiales, soit un maximum de 3 899 995 actions existantes sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix (les « **Actions Cédées Complémentaires** »).

Option de surallocation

Option de surallocation portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par les Actionnaires Cédants, représentant 15% du nombre cumulé d'actions nouvelles, d'actions cédées initiales et d'Actions Cédées Complémentaires, soit un maximum de 4 484 994 actions existantes sur

la base de la borne inférieure de la fourchette de prix (les « **Actions Cédées Supplémentaires** »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée en tout ou partie, jusqu'au 25 juillet 2015 inclus.

Fourchette indicative de prix Initiale

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative de prix initiale comprise entre 5,00€ à 8,80€ par action impliquant une fourchette de valorisation de la Société avant augmentation de capital comprise entre 185 M€ et 218 M€⁵.

Cette fourchette indicative de prix par action initiale sera resserrée d'au maximum +/- 15 % autour du prix pivot au plus tard 3 jours de bourse avant la clôture de l'offre, par voie d'un communiqué de presse de la Société et d'un avis d'Euronext Paris (soit, à titre indicatif, le 19 juin 2015 au plus tard).

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de la fourchette indicative de prix. La fourchette indicative de prix pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix initiale ou de la fourchette indicative de prix, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette indicative de prix (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisés seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix initiale ou de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Éligibilité PEA et PEA-PME

À la date du Prospectus, les actions d'Amplitude Surgical constituent des actifs éligibles aux PEA de droit commun et aux PEA « PME-ETI ».

Calendrier prévisionnel de l'opération

11 juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion du communiqué de presse annonçant le lancement de l'Offre et la mise à disposition du Prospectus• Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO• Ouverture de l'OPO et du Placement Global
19 juin 2015 (au plus tard)	<ul style="list-style-type: none">• Communiqué de presse annonçant le rétrécissement de la fourchette de prix• Publication par Euronext Paris d'un avis sur la fourchette indicative de prix resserrée

⁵ Sur la base du nombre d'actions ordinaires composant le capital faisant suite à l'exercice des instruments dilutifs réalisé sur la base du prix d'introduction en bourse, notamment après exercice des Bons de Souscription d'Actions ayant un impact positif sur les capitaux propres d'environ 2,9 millions d'euros. La différence d'amplitude entre la fourchette de valorisation de la Société et celle du prix par action résulte des formules de calcul du ratio de conversion des différents instruments dilutifs détenus par les actionnaires historiques qui seront convertis à l'introduction en bourse. Le nombre d'actions sous-jacentes aux instruments dilutifs se réduit dans des proportions supérieures à l'augmentation de la valorisation de la Société impliquant de facto un prix par action plus élevé.

24 juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
25 juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Clôture du Placement Global à 9 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)• Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension• Réalisation des opérations liées à la réorganisation• Signature du contrat de garantie• Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre• Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre et le résultat de l'Offre• Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris• Début de la période de stabilisation éventuelle
26 juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des actions existantes et, sous la forme de promesses d'actions, des actions nouvelles sur Euronext Paris jusqu'à la date de règlement-livraison incluse de l'OPO et du Placement Global
29 juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
30 juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris
25 juillet 2015	<ul style="list-style-type: none">• Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation• Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 24 juin 2015 à 17h00 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20h00 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 25 juin 2015 à 9h00 (heure de Paris).

Les ordres de souscriptions passés par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 24 juin 2015 à 20h00). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès de l'intermédiaire financier mentionné ci-dessous ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 25 juin 2015 à 9 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Codes d'identification des titres Amplitude Surgical

- Libellé : Amplitude Surgical
- Code ISIN : FR0012789667
- Mnémonique : AMPLI
- Compartiment : Compartiment B
- Secteur d'activité :
 - Code NAF : Equipement et services de santé
 - Classification ICB : 4537 – Medical Supplies

Intermédiaires financiers

Natixis et Oddo agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agit en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé.

Mise à disposition du Prospectus - Des exemplaires du Prospectus, constitué du Document de Base, de la Note d'Opération et du résumé du Prospectus (contenu dans la Note d'Opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Amplitude Surgical (11, cours Jacques Offenbach, 26000 Valence) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.amplitude-surgical.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques – Amplitude Surgical attire l'attention du public sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base et, en particulier le risque présenté au paragraphe 4.3.4 sur les contentieux auxquels le Groupe est partie, et les risques liés à l'offre décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

À propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Amplitude Surgical distribue ses produits dans plus de 30 pays et employait 210 salariés au 31 décembre 2014. Amplitude Surgical a réalisé un chiffre d'affaires de 58,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, pour une croissance annuelle moyenne d'environ 15% depuis 2005 et affiche une marge d'EBITDA moyenne supérieure à 20% sur la période 2005-2014.

Contacts

Amplitude Surgical

Philippe Garcia
Directeur Financier
philippe.garcia@amplitude-ortho.com
04 75 41 87 41

NewCap

Relations investisseurs
Florent Alba
amplitude@newcap.fr
01 44 71 98 55

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
amplitude@newcap.fr
01 44 71 98 55

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Amplitude Surgical ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Amplitude Surgical peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amplitude Surgical n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la



mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Amplitude Surgical d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres d'Amplitude Surgical sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'Amplitude Surgical ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Amplitude Surgical n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Amplitude Surgical n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 8 juillet 2015 inclus), Natixis, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Natixis pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, Natixis, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourra, le cas échéant, effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de sur-allocation, majoré, le cas échéant, de 5% de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°15-264 en date du 10 juin 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

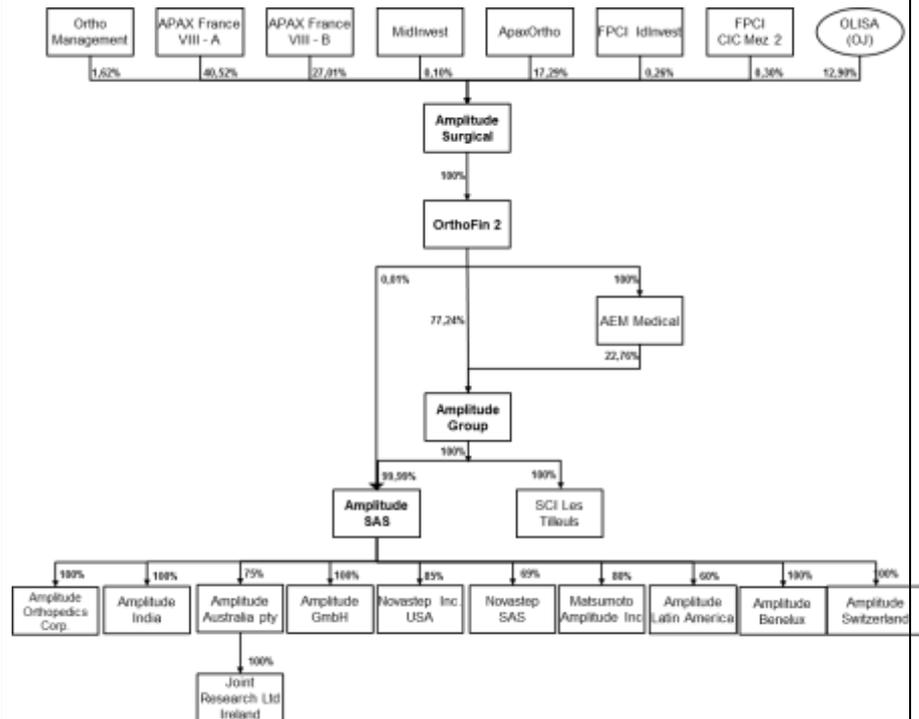
Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de la Société	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<p>Dénomination sociale : Amplitude Surgical (la « Société » ou « Amplitude Surgical ») et, avec ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, le « Groupe ».</p> <p>Nom commercial : Amplitude Surgical.</p>
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<p>Siège social : 11, cours Jacques Offenbach, Valence (26000), France</p> <p>Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.</p> <p>Droit applicable : droit français.</p> <p>Pays d'origine : France.</p>
B.3	Nature des opérations et	Le Groupe se présente comme un des acteurs français de premier plan sur le marché mondial des prothèses destinées aux membres inférieurs (la hanche, le

	<p>principales activités</p>	<p>genou, les extrémités).</p> <p>Le Groupe a été créé en décembre 1997 et a lancé ses premiers produits sur le marché au cours de l'année 1999. Le Groupe est présent dans 31 pays, par l'intermédiaire notamment de 11 filiales opérationnelles (deux en France et neuf à l'international). En 2013, le Groupe se positionne respectivement en deuxième et quatrième positions, en termes de parts de marché, sur les marchés français de la prothèse de genou et de la prothèse de hanche. Par ailleurs, le Groupe se positionne respectivement en septième et huitième positions, en termes de parts de marché, sur les marchés européens de la prothèse de genou et de la prothèse de hanche⁶.</p> <p>Le Groupe conçoit et commercialise une gamme complète et innovante de produits orthopédiques à destination des chirurgiens, couvrant les principales pathologies du membre inférieur, qui peuvent affecter la hanche, le genou, et les extrémités (le pied et la cheville). Le Groupe propose notamment la gamme SCORE®, prothèses de genou à plateau mobile, ou la gamme ANATOMIC®, prothèses de genou à plateau fixe. Les prothèses de hanche incluent notamment la tige INTEGRALE®, le cotyle SATURNE® (cotyle à Double Mobilité) ou le cotyle H2 (en céramique BioloX® Delta®). Le Groupe est également présent sur le segment des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep SAS en France et Novastep Inc. aux Etats-Unis. Les prothèses d'extrémité incluent notamment l'implant intramédullaire LYNC® pour le traitement de l'Hallux Valgus (oignon).</p> <p>Cette offre de produits est valorisée en associant aux prothèses des services connexes innovants à forte valeur ajoutée (formation, instrumentation, navigation, suivi clinique). Le Groupe a notamment développé le système de navigation AMPLIVISION®, le système i.M.A.G.E® et la plateforme technologique E.T.O.I.L.E® (offre globale pour voies d'abord antérieures de hanche).</p> <p>Les produits du Groupe sont utilisés dans 363 établissements en France et 421 établissements à l'international. Le Groupe cherche à répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Les objectifs principaux sont d'augmenter la précision de pose, la sécurité des patients en ce qui concerne les suites opératoires et le gain de temps au bloc opératoire ainsi que de réduire le temps de rééducation des patients et d'offrir aux chirurgiens une instrumentation ergonomique permettant l'abord chirurgical par voie mini invasive. Le Groupe distribue ses produits soit directement, par l'intermédiaire de ses filiales, soit indirectement, par l'intermédiaire d'agents ou de distributeurs exclusifs, soit de façon mixte en recourant à la fois à une force commerciale propre et à un distributeur.</p> <p>Le Groupe a développé des relations étroites avec des chirurgiens, <i>leaders</i> d'opinion en France et à l'étranger, afin de développer des technologies innovantes mais également d'assurer le suivi clinique des prothèses posées.</p> <p>Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 210 salariés, en France et à l'étranger, dont 42 ingénieurs dédiés à l'activité de recherche et développement.</p>
--	-------------------------------------	---

⁶ Source : étude de marché Avicenne Medical, European orthopaedics market 2013-2018, novembre 2014.



<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</p>	<p><u>Principales tendances affectant le secteur d'activité de la Société</u></p> <p>Le chiffre d'affaires du Groupe s'élevait respectivement à 58,2 millions d'euros et 31,3 millions d'euros au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014.</p> <p>Par ailleurs, l'EBITDA du Groupe s'élevait respectivement à 12,8 millions d'euros et 5,2 millions d'euros au 30 juin 2014 et 31 décembre 2014 (soit une marge d'EBITDA de 22,0 % et 16,8 % respectivement).</p> <p>A horizon de l'exercice 2017/2018, le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 130 millions d'euros, dont au moins 20 millions d'euros générés aux Etats-Unis grâce à la montée en puissance de sa filiale Novastep Inc. et à l'enregistrement de sa gamme d'implants de genou et de hanche, prévu respectivement en 2016 et 2017 auprès de la FDA, mais aussi du fait du développement de sa filiale Novastep SAS en France sur le segment des extrémités. A horizon de l'exercice 2019/2020, le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 200 millions d'euros.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe vise une stabilité de sa marge d'EBITDA à horizon de l'exercice 2017/2018, à un niveau comparable par rapport à la marge d'EBITDA affichée lors de l'exercice 2013/2014.</p> <p>Le Groupe vise également un ratio d'investissement sur chiffre d'affaires en réduction progressive par rapport au niveau actuel, sur la base des chiffres pour le semestre clos le 31 décembre 2014, pour atteindre environ 8 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2017/2018, compte tenu notamment du développement de l'activité dans des pays où les prix de remboursement des implants sont largement supérieurs à la France.</p> <p>Le Groupe estime que le ratio de levier de dette nette ajustée (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des Obligations Sèches) devrait descendre autour de 1,0x après l'opération d'introduction en bourse, en prenant pour hypothèse une augmentation de capital d'un montant brut d'environ 50 millions d'euros dans le cadre de cette introduction en bourse. Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de maintenir un ratio de levier inférieur à 2,0x à l'horizon de l'exercice 2017/2018.</p>
<p>B.5</p>	<p>Groupe auquel la Société appartient</p>	<p>À la date du visa sur le Prospectus, l'organisation juridique du Groupe est la suivante :</p>



Le pourcentage indiqué représente le pourcentage de capital et de droits de vote détenu par chacun des actionnaires avant l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Paris et la réorganisation concomitante décrite ci-dessous.

À l'occasion de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Paris, le Groupe entend procéder à une simplification de sa structure juridique (la « **Réorganisation** »). La Réorganisation inclut les étapes principales suivantes :

(i) la fusion de la Société portant l'actionnariat des cadres et dirigeants du Groupe, Ortho Management, dans la Société, qui sera définitivement réalisée le jour de la fixation définitive du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ; et

(ii) la fusion des holdings intermédiaires françaises. La fusion-absorption de AEM Medical par OrthoFin II, la fusion-absorption d'Amplitude Group par OrthoFin II et la fusion-absorption d'OrthoFin II par la Société seront soumises au régime des fusions simplifiées de l'article L. 236-11 du Code de commerce et seront définitivement réalisées le jour de la fixation définitive du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ;

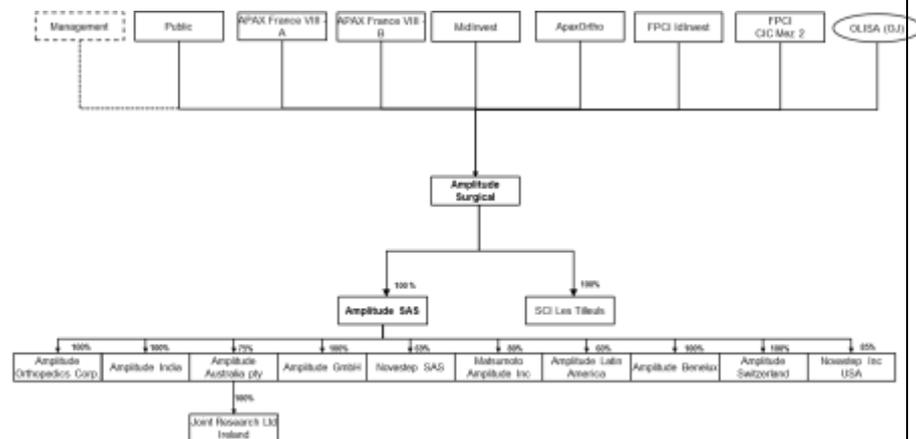
(iii) la conversion des actions de préférence émises par la Société en actions ordinaires le jour de la fixation définitive du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ;

(iv) la conversion des Obligations Convertibles émises par la Société en actions ordinaires le jour de la fixation définitive du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous); et



(v) l'exercice des bons de souscription d'actions émis par la société OrthoFin II en actions de préférence qui seront-elles-mêmes converties en actions ordinaires le jour de la fixation définitive du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous).

L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique du Groupe immédiatement après la Réorganisation (qui dépendra du Prix de l'Offre) :



Le pourcentage indiqué représente le pourcentage de capital et de droits de vote.

B.6 Principaux actionnaires

À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 319 060,70 euros, divisé en 31 906 070 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

La répartition de l'actionnariat de la Société à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus est la suivante, avant mise en œuvre de la Réorganisation :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Olisa (1)	4 115 037	12,90 %
Ortho Management (2)	517 253	1,62 %
Entités Apax, dont :	27 096 905	84,93 %
<i>FPCI Apax France VIII A</i>	12 928 963	40,52 %
<i>FPCI Apax France VIII B</i>	8 619 309	27,01 %
<i>FPCI Apax ortho</i>	5 517 368	17,29 %
<i>Midinvest</i>	31 265	0,10 %
FPCI CIC Mezzanine 2	94 333	0,30 %
FPCI Idinvest Private debt	82 542	0,26 %
Total	31 906 070	100,00 %

(1) Holding d'Olivier Jallabert

(2) Principaux cadres du Groupe et Olisa

La répartition du capital à l'issue de la Réorganisation, qui dépendra du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), peut être estimée comme suit (en fonction de la borne supérieure et de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) :



Actionnaires	Borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale		Borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Olisa (1)	3 138 580	12,68%	4 564 825	12,36%
Principaux cadres du Groupe (2)	517 253	2,09%	517 253	1,40%
Entités Apax, dont :	20 078 987	81,12%	30 329 583	82,13%
<i>FPCI Apax France VIII A</i>	<i>9 580 450</i>	<i>38,71%</i>	<i>14 471 399</i>	<i>39,19%</i>
<i>FPCI Apax France VIII B</i>	<i>6 386 966</i>	<i>25,80%</i>	<i>9 647 598</i>	<i>26,12%</i>
<i>FPCI Apax ortho</i>	<i>4 088 406</i>	<i>16,52%</i>	<i>6 175 593</i>	<i>16,72%</i>
<i>Midinvest</i>	<i>23 165</i>	<i>0,09%</i>	<i>34 993</i>	<i>0,09%</i>
FPCI CIC Mezzanine 2	542 722	2,19%	809 701	2,19%
FPCI Idinvest Private debt	474 883	1,92%	708 490	1,92%
Total	24 752 425	100%	36 929 852	100%

(1) Holding d'Olivier Jallabert.

(2) Anciens actionnaires d'Ortho Management (hors Olisa).

À la date du visa sur le Prospectus, tous les actionnaires de la Société sont parties à un pacte conclu le 29 juin 2011. Ce pacte sera résilié de plein droit à l'issue de la fixation du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous).

La répartition du capital à l'issue de la Réorganisation et à l'issue de l'Offre, qui dépendra du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous), peut être estimée comme suit (en fonction de la borne supérieure et de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) :

Actionnaires	Borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale					
	Détenion (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)		Détenion (après exercice intégral la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)		Détenion (après exercice intégral la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Olisa (1)	4 564 825	9,73 %	4 564 825	9,73%	4 564 825	9,73 %
Principaux cadres du Groupe (2)	517 253	1,10%	517 253	1,10%	517 253	1,10%
Entités Apax, dont :	15 092 309	32,16%	11 378 226	24,25%	7 107 032	15,14%
<i>FPCI Apax France VIII A</i>	<i>7 201 115</i>	<i>15,34%</i>	<i>5 428 984</i>	<i>11,57%</i>	<i>3 391 034</i>	<i>7,23%</i>
<i>FPCI Apax France VIII B</i>	<i>4 800 743</i>	<i>10,23%</i>	<i>3 619 323</i>	<i>7,71%</i>	<i>2 260 690</i>	<i>4,82%</i>

<i>FPCI Apax ortho</i>	3 073 038	6,55%	2 316 791	4,94%	1 447 107	3,08%
<i>Midinvest</i>	17 413	0,04%	13 128	0,03%	8 201	0,02%
FPCI CIC Mezzanine 2	402 916	0,86%	303 763	0,65%	189 736	0,40%
FPCI Idinvest Private debt	352 552	0,75%	265 793	0,57%	166 020	0,35%
Public	25 999 997	55,40%	29 899 992	63,71%	34 384 986	73,27%
Total	46 929 852	100%	46 929 852	100%	46 929 852	100%

Actionnaires	Borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale					
	Détenition (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)		Détenition (après exercice intégral la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)		Détenition (après exercice intégral la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Olisa (1)	3 138 580	10,31%	3 138 580	10,31%	3 138 580	10,31%
Principaux cadres du Groupe (2)	517 253	1,70%	517 253	1,70%	517 253	1,70%
Entités Apax, dont :	11 426 585	37,55%	9 317 563	30,62%	6 892 189	22,65%
<i>FPCI Apax France VIII A</i>	5 452 059	17,91%	4 445 764	14,61%	3 288 525	10,81%
<i>FPCI Apax France VIII B</i>	3 634 706	11,94%	2 963 843	9,74%	2 192 351	7,20%
<i>FPCI Apax ortho</i>	2 326 637	7,64%	1 897 206	6,23%	1 403 361	4,61%
<i>Midinvest</i>	13 183	0,04%	10 750	0,04%	7 952	0,03%
FPCI CIC Mezzanine 2	308 854	1,01%	251 849	0,83%	186 293	0,61%
FPCI Idinvest Private debt	270 248	0,89%	220 369	0,72%	163 008	0,54%
Public	14 772 723	48,54%	16 988 629	55,82%	19 536 920	64,19%
Total	30 434 243	100%	30 434 243	100%	30 434 243	100%

(1) Holding d'Olivier Jallabert.

(2) Anciens actionnaires d'Ortho Management (hors Olisa).

B.7

Informations Financières historiques clés sélectionnées

Principaux chiffres clés

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2012, 2013 et 2014 et des comptes consolidés intermédiaires pour le semestre clos le 31 décembre 2014 (incluant une comparaison avec le semestre clos le 31 décembre 2013), établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2014 ont été retraités dans les comptes du 31 décembre 2014. Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2012, 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société et les comptes consolidés intermédiaires pour le semestre clos le 31 décembre 2014 (incluant une comparaison avec la période de six mois

close le 31 décembre 2013) ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé du Groupe

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Semestre clos le 31 décembre (non audité)		Exercice clos le 30 juin (audité)		
	2014	2013	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	31 270	24 725	58 228	50 268	47 249
Production stockée et immobilisée	4 866	7 097	10 272	11 501	5 430
Résultat opérationnel	1 895	1 137	4 569	4 937	4 937
Résultat financier	(6 728)	(4 530)	(8 468)	(7 572)	(7 156)
Résultat net (1)	(10 133)	(2 402)	(2 540)	(2 149)	(2 017)
Dont :					
- Part du Groupe	(10 227)	(2 402)	(2 846)	(2 149)	(2 017)
- Part des minoritaires	94	-	306		

(1) Le résultat net inclut les charges financières liées aux Obligations Convertibles.

Le chiffre d'affaires du Groupe était de 17,4 millions d'euros pour le trimestre clos le 31 mars 2014, à comparer à 20,9 millions d'euros pour le trimestre clos le 31 mars 2015, soit une croissance de 20,1 %.

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé du Groupe

Bilan (en milliers d'euros)	Semestre clos le 31 décembre (non audité)		Exercice clos le 30 juin (audité)		
	2014	2013	2014(2)	2013	2012
ACTIF					
Total des actifs non courants	125 261	101 377	122 413	97 664	91 996
Total des actifs courants	59 856	48 393	50 755	43 643	38 240
Total des actifs	185 117	149 770	173 168	141 307	130 236
PASSIF					
Total des capitaux propres	12 431	22 273	22 311	20 438	22 397
Total des passifs non courants (1)	144 021	98 855	111 153	89 638	63 826
Total des passifs courants	28 665	28 642	39 704	31 231	44 013
Total des passifs	185 117	149 770	173 168	141 307	130 236

(1) Les passifs non courants incluent les Obligations Convertibles.

(2) Les comptes au 30 juin 2014 ont été retraités dans les comptes au 31 décembre 2014, voir note 3.1 des comptes consolidés.

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés du Groupe					
Flux de trésorerie (en milliers d'euros)	Semestre clos le 31 décembre (non audité)		Exercice clos le 30 juin (audité)		
	2014	2013	2014	2013	2012
Marge brute d'autofinancement (avant variation du besoin en fonds de roulement)	(1 444)	(510)	1 755	1 962	1 640
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 640)	(7 320)	(3 341)	(1 513)	(4 627)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (1)	(9 314)	(7 981)	(1 953)	197	(3 264)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(4 341)	(4 454)	(14 594)	(8 883)	(5 946)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	20 838	15 569	16 090	6 394	9 282
Variation de trésorerie	7 183	3 134	(457)	(2 292)	72
<p>(1) Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle incluent les charges financières liées aux Obligations Convertibles. Retraité de ces charges, les flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'élèvent respectivement à (2,6) millions d'euros et (3,5) millions d'euros pour les semestres clos les 31 décembre 2014 et 2013 et à 6,8 millions d'euros, 7,8 millions d'euros et 3,9 millions d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2014, 2013 et 2012.</p>					
B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.			
B.9	Prévisions ou estimations de bénéfice	<p>Sur la base des hypothèses décrites au Chapitre 13 du Document de Base, le Groupe estime que le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 30 juin 2015 devrait s'établir à environ 72,0 millions d'euros, représentant une croissance annuelle de l'ordre de 23,6 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014, et que le résultat opérationnel courant devrait s'établir à environ 8,1 millions d'euros, soit une augmentation qui devrait excéder les 77,7% par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014.</p> <p>Compte tenu d'un montant de 6,9 millions d'euros de dotation aux amortissements et aux provisions et d'un montant de 12 milliers d'euros d'éléments non récurrents, le Groupe estime que l'EBITDA pour l'exercice clos le 30 juin 2015 devrait s'établir à environ 15,0 millions d'euros, soit une croissance de l'ordre de 17,3 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014, et devrait représenter près de 20,9 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2015.</p>			
B.10	Réserves sur les informations	Sans objet.			

	financières historiques	
B.11	Fonds de roulement net consolidé	La Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'augmentation de capital faisant l'objet du Prospectus, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa de l'AMF sur le Prospectus.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des titres dont l'admission aux négociations est demandée	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B) est demandée sont les suivants :</p> <p>(i) l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue de la Réorganisation, soit un nombre compris entre 24 752 425 actions (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) et 36 929 852 actions (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale), d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; et</p> <p>(ii) les actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un nombre compris entre 5 681 818 actions (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) et 10 000 000 d'actions (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) (les « Actions Nouvelles »).</p> <p>Assimilation aux Actions Existantes Les Actions Nouvelles sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Date de jouissance Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Libellé pour les actions : Amplitude Surgical Code ISIN : FR0012789667 Mnémonique : AMPLI Compartiment : Compartiment B Secteur d'activité : Equipements et services de santé Classification ICB : 4537 - Medical Supplies</p>
C.2	Devise	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission d'un nombre compris entre 5 681 818 Actions Nouvelles (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) et 10 000 000 d'Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale).</p> <p>La valeur nominale par action sera égale à 0,01 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 10 juin 2015 sous la condition suspensive de la fixation du Prix de l'Offre, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Nouvelles, à compter de leur admission aux négociations dans le cadre de l'opération sont les

		<p>suivants :</p> <p>droit à dividende et droit de participation aux bénéfices de la Société ;</p> <p>droit de vote, étant précisé que les statuts de la Société ont expressément écarté la mise en place d'un droit de vote double ;</p> <p>droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et</p> <p>droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>L'admission des actions de la Société est demandée sur le compartiment B d'Euronext Paris.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris qui sera diffusé le 25 juin 2015 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et des Actions Existantes sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 25 juin 2015 et les négociations devraient débiter le 26 juin 2015 selon le calendrier indicatif.</p> <p>À compter du 26 juin 2015 et jusqu'à la date de règlement-livraison (inclusive) prévue le 29 juin 2015, selon le calendrier indicatif, les Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et les Actions Existantes seront négociées sur une ligne de cotation unique intitulée « Amplitude - Promesse », et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire constatant le versement du prix de souscription des Actions Nouvelles.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées, le certificat du dépositaire des fonds ne serait pas émis à la date du règlement-livraison de l'Offre et toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations seraient rétroactivement annulées, qu'elles portent sur les Actions Existantes ou sur les Actions Nouvelles, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p> <p>À compter du 30 juin 2015, les Actions Nouvelles de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « Amplitude Surgical ».</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou non n'a été formulée par la Société.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu, à la date du Prospectus, d'initier une politique de dividende à court terme.
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres	Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit :

<p>à la Société ou à son secteur d'activité</p>	<p>(i) des risques liés aux marchés sur lesquels intervient le Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> aux conditions de marché et de vie ; à la concurrence actuelle et future à laquelle est ou sera confronté le Groupe ; au développement de nouvelles technologies ; aux politiques publiques en matière de santé ; <p>(ii) des risques liés à l'activité et aux produits du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la politique de recherche et développement menée par le Groupe ; à la protection des droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont le Groupe bénéficie, et en particulier les risques liés : <ul style="list-style-type: none"> - à la détention de droits de propriété intellectuelle ou industrielle ; - à la protection des droits de propriété intellectuelle ou industrielle ; - à l'utilisation et la divulgation des informations confidentielles ; - aux marques ; et - à la violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle du Groupe ou de tiers ; aux systèmes informatiques auxquels le Groupe a recours ; à l'adhésion des professionnels de santé, des <i>leaders</i> d'opinion et des patients aux produits du Groupe ; à la pénétration de certains marchés géographiques ; à la dépendance aux tiers participant à la commercialisation des produits du Groupe ; à l'externalisation de la fabrication des produits et à la dépendance à l'égard des sous-traitants ; à la logistique mise en œuvre par le Groupe ; à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe ; à la réputation ; à la croissance du Groupe ; à la dépendance aux hommes clés ; aux collaborations stratégiques actuelles et futures ; au caractère international des activités du Groupe ; à l'approvisionnement en matières premières ; <p>(iii) aux risques juridiques, contentieux et fiscaux, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution ; aux éventuels dysfonctionnements des processus industriels ; au respect du droit de l'environnement ; aux contentieux auxquels le Groupe est partie, et notamment le litige opposant le Groupe à l'URSSAF relativement à la contribution spécifique sur les commissions des agents commerciaux provisionné dans les comptes au 31 décembre 2014 à hauteur de 7,95 millions d'euros ; à la fiscalité et en particulier les risques liés : <ul style="list-style-type: none"> - au régime fiscal général auquel est soumis le Groupe ; - au crédit impôt recherche ; - à la contribution sur la première vente en France de dispositifs médicaux ;
--	---

		<p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la taxe sur la promotion des dispositifs médicaux ; <p>(iv) aux risques financiers, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la maîtrise du besoin en fonds de roulement et des dépenses d'investissement ; à l'endettement du Groupe ; au nantissement de différents actifs du Groupe ; au recouvrement et à la dépréciation du goodwill et aux impôts différés ; <p>(v) aux risques de marché, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> au risque de change ; au risque de crédit ou de contrepartie ; au risque de taux ; au risque de liquidité ; au risque actions.
D.3	Principaux risques propres aux actions de la Société	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché réglementé ou non, et sont soumises aux fluctuations de marché et un marché actif pourrait ne pas se développer pour les actions de la Société ; le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; les principaux actionnaires de la Société continueront à détenir un pourcentage significatif du capital et pourraient ainsi influencer sur les activités ou les décisions prises par la Société ; la cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société ou la possibilité d'une telle cession pourraient avoir un effet défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; la non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie pourrait entraîner une annulation de l'Offre, et, le cas échéant, des négociations intervenues depuis la date des premières négociations, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultants, le cas échéant, d'une telle annulation ; les souscriptions à l'Offre pourraient être insuffisantes et l'Offre pourrait être annulée ; les actions de la Société pourraient, dans le futur, entrer dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières ; et la proposition de taxe sur les transactions financières européenne pourrait, si elle était adoptée et transposée dans les législations nationales, augmenter les frais de transaction sur les actions de la Société.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre	<p><i>Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles</i> Environ 50 millions d'euros.</p> <p><i>Produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles</i> Environ 47,3 millions d'euros.</p> <p><i>Produit brut de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants (tels que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous)</i> Environ 80 millions d'euros, pouvant être porté à environ 99,5 millions d'euros</p>

		<p>en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tels que ce terme est défini au paragraphe E.3 ci-dessous) et à environ 121,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis au paragraphe E.3 ci-dessous).</p> <p>Il n'est pas envisagé de faire usage de la possibilité de réduction de la taille de l'augmentation de capital. Une réduction de la taille de l'Offre pourrait néanmoins intervenir par un ajustement de la taille de l'offre des Actions Cédées.</p> <p>La Société ne recevra aucun produit de la cession par les Actionnaires Cédants des Actions Cédées.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre / Utilisation du produit de l'émission des Actions Nouvelles	<p>L'offre d'Actions Nouvelles par la Société a pour objectif principal de financer son expansion aux Etats-Unis et au Japon. Le produit net de l'offre d'Actions Nouvelles sera affecté à hauteur d'environ 75 % pour les Etats-Unis et de 25 % pour le Japon, se répartissant de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 40 % sera affecté au financement des investissements en matériels chirurgicaux mis à disposition des praticiens ; - environ 40 % sera affecté au financement du besoin en fonds de roulement (créances clients et stocks d'implants finis) ; - environ 10 % sera dédié à la finalisation des tests nécessaires à l'enregistrement aux Etats-Unis et au Japon de la gamme de hanche et de genou du Groupe ; et - les 10 % restants seront affectés à la réalisation de dépenses de recherche sur de nouveaux produits, essentiellement aux Etats-Unis.
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><i>Nature et nombre des titres offerts dans le cadre de l'Offre</i></p> <p>Les Actions Nouvelles faisant l'objet de l'Offre sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes. Elles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Un nombre maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 15 999 997 Actions Existantes (les « Actions Cédées Initiales ») seront cédées par des entités Apax (FPCI Apax France VIII A, FPCI Apax France VIII B, FPCI Apax Ortho et MidInvest) représentées par la société de gestion Apax Partners MidMarket SAS (ensemble, les « Entités Apax »), ainsi que par FPCI CIC Mezzanine 2 et FPCI Idinvest Private Debt (ensemble, les « Actionnaires Cédants »).</p> <p>Les Actions Cédées sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie.</p> <p><i>Clause d'Extension</i></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, les Actionnaires Cédants pourront, en accord avec les Coordinateurs Globaux, agissant au nom et pour le compte des Garants (tel que ce terme est défini ci-après), augmenter le nombre d'Actions Cédées Initiales de 15% du nombre cumulé d'Actions Cédées Initiales et d'Actions Offertes, soit un maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 3 899 995 Actions Existantes (les « Actions Cédées Complémentaires » et la « Clause d'Extension »).</p> <p><i>Option de Surallocation</i></p> <p>Les Actionnaires Cédants consentiront aux Coordinateurs Globaux, agissant au nom et pour le compte des Garants (tel que ce terme est défini ci-après), une</p>

	<p>option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Cédées Initiales, d'Actions Cédées Complémentaires et d'Actions Nouvelles, soit un maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 4 484 994 Actions Existantes (les « Actions Cédées Supplémentaires », et ensemble avec les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Complémentaires, les « Actions Cédées » et l'« Option de Surallocation »).</p> <p>Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée par Natixis au nom des Coordinateurs Globaux, agissant au nom et pour le compte des Garants (tel que ce terme est défini ci-après), en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de trente jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre, soit, à titre indicatif, au plus tard le 25 juillet 2015 (inclus).</p> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ».</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <p>un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) - un placement en France ; et(b) - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du <i>US Securities Act</i> de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la <i>Regulation S</i> du <i>Securities Act</i> ; et <p>une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« OPO »).</p> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10% du nombre d'Actions Offertes (hors exercice de la Clause d'Extension et hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation), le solde des Actions Offertes non allouées dans le cadre de l'OPO sera alloué dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres seront décomposés en deux fractions d'ordre en fonction du nombre de titres demandés :</p> <p>fraction d'ordre A1 : entre 10 et 200 actions incluses ; et</p> <p>fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions.</p> <p>Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient être entièrement satisfaits.</p> <p>Les ordres de souscription passés par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 24 juin 2015 à 20h00). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de</p>
--	--

	<p>vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.</p> <p>Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre</p> <p><i>Fourchette indicative de prix</i></p> <p>Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra se situer dans une fourchette indicative de prix initiale comprise entre 5,00 euros et 8,80 euros par action (la « Fourchette Indicative de Prix Initiale »).</p> <p>Au plus tard, le 19 juin 2015, la Société publiera un communiqué indiquant la Fourchette Indicative de Prix.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de la Fourchette Indicative de Prix. La Fourchette Indicative de Prix pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre.</p> <p>En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la Fourchette Indicative de Prix (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO (incluse). Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisés seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Les dates de clôture du Placement Global et de l'OPO pourront être avancées ou prorogées dans certaines conditions, sans toutefois que la durée de l'OPO ne puisse être inférieure à trois jours de bourse et pour autant que la Fourchette Indicative de Prix ait été publiée trois jours de bourse avant la date prévue pour la clôture de l'OPO.</p> <p><i>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</i></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le Conseil d'administration de la Société le 25 juin 2015, selon le calendrier indicatif, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'OPO et du Placement Global.</p> <p>Le Prix de l'Offre fixé par le Conseil d'administration de la Société résultera de la confrontation de l'offre des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Garantie</p> <p>L'Offre fera l'objet d'une garantie de placement par un groupe d'établissements</p>
--	--

		<p>financiers dirigé par Natixis et Oddo & Cie, en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « Coordinateurs Globaux ») et comprenant Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de chef de file et teneur de livre associé (ensemble avec les Coordinateurs Globaux, les « Garants ») portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « Contrat de Garantie »).</p> <p>Le Contrat de Garantie devrait être signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif le 25 juin 2015.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié, dans certaines circonstances, par les Coordinateurs Globaux, au nom et pour le compte des Garants, à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre prévue le 29 juin 2015.</p> <p>La garantie donnée au titre de ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de résiliation de la garantie par les Garants, elle serait annulée.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <p>10 juin 2015 (c) Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>11 juin 2015 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global</p> <p>Au plus tard le 19 juin 2015 Diffusion du communiqué de presse indiquant la Fourchette Indicative de Prix Publication par Euronext d'un avis sur la Fourchette Indicative de Prix</p> <p>24 juin 2015 Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres par Internet</p> <p>25 juin 2015 Clôture du Placement Global à 9 heures (heure de Paris) sauf clôture anticipée Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Signature du Contrat de Garantie Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre Réalisation des opérations liées à la Réorganisation Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>26 juin 2015 Début des négociations des Actions Existantes et, sous la forme de promesses d'actions, des Actions Nouvelles sur</p>
--	--	--

		<p>Euronext Paris jusqu'à la date de règlement-livraison incluse de l'OPO et du Placement Global</p> <p>29 juin 2015 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</p> <p>30 juin 2015 Début des négociations des Actions Nouvelles de la Société sur Euronext Paris</p> <p>25 juillet 2015 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>Modalités de souscription ou d'achat</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 24 juin 2015 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions ou achats aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions ou achats par Internet, à moins que la période d'offre ne soit clôturée plus tôt (étant précisé toutefois que la durée de l'OPO ne pourra être inférieure à trois jours de bourse).</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 25 juin 2015 à 9 heures (heure de Paris), à moins que la période d'offre ne soit clôturée plus tôt.</p> <p>Coordinateurs Globaux, chefs de File et Teneurs de Livre Associés</p> <p>Natixis Oddo & Cie</p> <p>Chef de File et Teneur de Livre Associé</p> <p>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank</p> <p>Engagements de souscription reçus</p> <p>Olivier Jallabert et son épouse entendent investir chacun 75 000 euros dans des PEA-PME dans le cadre de l'Offre.</p> <p>Stabilisation</p> <p>Aux termes du Contrat de Garantie, Natixis, agissant au nom et pour le compte des Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de trente jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 25 juillet 2015 (inclus).</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre	<p>Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son Groupe, ses actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, aux Actionnaires Cédants, leurs affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de	<p>Personnes ou entités offrant de vendre des actions</p> <p>Les Actionnaires Cédants se sont engagés à céder, un nombre maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 15 999 997 Actions Cédées Initiales, susceptible d'être augmenté d'un nombre maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix</p>

blocage	<p>Initiale) de 3 899 995 Actions Cédées Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et susceptible d'être augmenté d'un nombre maximum (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 4 484 994 Actions Cédées Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les Actionnaires Cédants se sont engagés à céder, un nombre maximum (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 9 090 905 Actions Initiales Cédées, susceptible d'être augmenté d'un nombre maximum (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 2 215 906 Actions Cédées Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et susceptible d'être augmenté d'un nombre maximum (sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) de 2 548 291 Actions Cédées Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale et après réalisation de la Réorganisation, les Actions Cédées se répartissent comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="518 884 1401 1646"> <thead> <tr> <th>Noms des Actionnaires Cédants</th> <th>Nombre d'actions détenues avant la cession mais après la Réorganisation</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (hors exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Complémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum total d'Actions Cédées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FPCI Apax France VIII A</td> <td>14 471 399</td> <td>7 270 284</td> <td>1 772 131</td> <td>2 037 950</td> <td>11 080 365</td> </tr> <tr> <td>FPCI Apax France VIII B</td> <td>9 647 598</td> <td>4 846 855</td> <td>1 181 420</td> <td>1 358 633</td> <td>7 386 908</td> </tr> <tr> <td>FPCI Apax Ortho</td> <td>6 175 593</td> <td>3 102 555</td> <td>756 247</td> <td>869 684</td> <td>4 728 486</td> </tr> <tr> <td>MidInvest</td> <td>34 993</td> <td>17 580</td> <td>4 285</td> <td>4 927</td> <td>26 792</td> </tr> <tr> <td>FPCI CIC Mezzanine 2</td> <td>809 701</td> <td>406 785</td> <td>99 153</td> <td>114 027</td> <td>619 965</td> </tr> <tr> <td>FPCI Idinvest Private debt</td> <td>708 490</td> <td>355 938</td> <td>86 759</td> <td>99 773</td> <td>542 470</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>31 847 774</td> <td>15 999 997</td> <td>3 899 995</td> <td>4 484 994</td> <td>24 384 986</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale et après réalisation de la Réorganisation, les Actions Cédées se répartissent comme suit :</p>	Noms des Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant la cession mais après la Réorganisation	Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (hors exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Cédées Complémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum total d'Actions Cédées	FPCI Apax France VIII A	14 471 399	7 270 284	1 772 131	2 037 950	11 080 365	FPCI Apax France VIII B	9 647 598	4 846 855	1 181 420	1 358 633	7 386 908	FPCI Apax Ortho	6 175 593	3 102 555	756 247	869 684	4 728 486	MidInvest	34 993	17 580	4 285	4 927	26 792	FPCI CIC Mezzanine 2	809 701	406 785	99 153	114 027	619 965	FPCI Idinvest Private debt	708 490	355 938	86 759	99 773	542 470	Total	31 847 774	15 999 997	3 899 995	4 484 994	24 384 986
Noms des Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant la cession mais après la Réorganisation	Nombre maximum d'Actions Cédées Initiales (hors exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Cédées Complémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum total d'Actions Cédées																																												
FPCI Apax France VIII A	14 471 399	7 270 284	1 772 131	2 037 950	11 080 365																																												
FPCI Apax France VIII B	9 647 598	4 846 855	1 181 420	1 358 633	7 386 908																																												
FPCI Apax Ortho	6 175 593	3 102 555	756 247	869 684	4 728 486																																												
MidInvest	34 993	17 580	4 285	4 927	26 792																																												
FPCI CIC Mezzanine 2	809 701	406 785	99 153	114 027	619 965																																												
FPCI Idinvest Private debt	708 490	355 938	86 759	99 773	542 470																																												
Total	31 847 774	15 999 997	3 899 995	4 484 994	24 384 986																																												

		Noms des Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant la cession mais après la Réorganisation	Nombre d'Actions Cédées Initiales (hors exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre d'Actions Cédées Complémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)	Nombre d'Actions Cédées Supplémentaires (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre total d'Actions Cédées				
		FPCI Apax France VIII A	9 580 450	4 128 391	1 006 295	1 157 239	6 291 925				
		FPCI Apax France VIII B	6 386 966	2 752 260	670 863	771 492	4 194 615				
		FPCI Apax Ortho	4 088 406	1 761 769	429 431	493 845	2 685 045				
		MidInvest	23 165	9 982	2 433	2 798	15 213				
		FPCI CIC Mezzanine 2	542 722	233 868	57 005	65 556	356 429				
		FPCI Idinvest Private debt	474 883	204 635	49 879	57 361	311 875				
		Total	21 096 592	9 090 905	2 215 906	2 548 291	13 855 102				
		<p><i>Engagements d'abstention et de conservation de la Société</i> À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre (sous réserve de certaines exceptions usuelles).</p> <p><i>Engagements de conservation des Actionnaires Cédants</i> À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre (sous réserve de certaines exceptions usuelles).</p> <p><i>Engagements de conservation des Managers</i> À compter de la signature du Contrat de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre (sous réserve de certaines exceptions usuelles).</p> <p>Les Managers sont définis comme les actionnaires actuels d'OrthoManagement qui détiendront une participation dans la Société, à l'issue des opérations de Réorganisation, ainsi qu'Olivier Jallabert.</p>									
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	<p>Impact de l'Offre sur les capitaux propres consolidés de la Société Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à l'issue de la réalisation de la Réorganisation prévue le 25 juin 2015, les capitaux propres consolidés par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers), en prenant comme hypothèse l'émission d'un nombre maximum de 10 000 000 d'Actions Nouvelles (calculé sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) :</p> <table border="1" data-bbox="518 1863 1433 2011"> <thead> <tr> <th>(en euros par action)</th> <th>Capitaux propres par action au 31 décembre 2014 à l'issue de la Réorganisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td>1,90</td> </tr> </tbody> </table>						(en euros par action)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2014 à l'issue de la Réorganisation	Avant émission des Actions Nouvelles	1,90
(en euros par action)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2014 à l'issue de la Réorganisation										
Avant émission des Actions Nouvelles	1,90										

		Après émission d'un nombre maximum de 10 000 000 d'Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale	2,50						
		<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</p> <p>L'incidence de l'Offre sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait, à la date d'effet de la Réorganisation, 1% du capital de la Société et ne souscrivant pas à l'Offre serait la suivante, en prenant comme hypothèse l'émission d'un nombre maximum de 10 000 000 d'Actions Nouvelles (calculé sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><i>(en %)</i></th> <th style="text-align: center;">Participation de l'actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">1%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 10 000 000 d'Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale</td> <td style="text-align: center;">0,79%</td> </tr> </tbody> </table>		<i>(en %)</i>	Participation de l'actionnaire	Avant émission des Actions Nouvelles	1%	Après émission d'un nombre maximum de 10 000 000 d'Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale	0,79%
<i>(en %)</i>	Participation de l'actionnaire								
Avant émission des Actions Nouvelles	1%								
Après émission d'un nombre maximum de 10 000 000 d'Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix Initiale	0,79%								
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par la Société	Sans objet.							